



Recueil de bonnes pratiques 2023

AMOBAT INGENIERIE

Le Réseau Produit en Bretagne s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale et demande donc à chacun de ses membres de renseigner, chaque année, son recueil de bonnes pratiques en matière de RSE, sur l'année écoulée. Ce rapport annuel permet à l'entreprise de resituer ses actions dans le temps pour piloter son action RSE et ainsi identifier les points restant à améliorer. Le recueil de bonnes pratiques le plus récent est affiché sur la page de présentation de l'entreprise, sur le site www.produitenbretagne.bzh

Gouvernance responsable

Engagement explicite de la Direction en faveur de la RSE

AMOBAT Ingénierie réalise des prestations de services dans le cadre vos projets mobilisant un grand nombre d'acteurs aux intérêts et stratégies divers : Assistant à Maître d'ouvrage, Architecte, Bureau de contrôle, Entreprises, Fournisseurs, etc.

Conscient des défis de demain, AMOBAT Ingénierie mène des démarches de transition numérique et écologique qui s'appliquent au quotidien dans le déploiement de cette amélioration continue.

Dans le cadre d'une démarche qualité active, AMOBAT Ingénierie s'engage autour de 3 axes fondamentaux :

- Un engagement environnemental par la mise en œuvre de solutions plus vertueuses comme la signature électronique, une plateforme de téléchargement, votre DOE sur clé USB, la visio-conférence, la rationalisation des déplacements.
- Un engagement social avec pour objectif de préserver le bien-être des collaborateurs avec des équipements adaptés (doubles écrans, cloisons acoustiques, fauteuils ergonomiques etc.) et contribuer au développement professionnel par la formation.
- Un engagement sociétal, en participant activement à la promotion et au dynamisme du territoire en privilégiant l'économie circulaire avec respect et intégrité.

Conditions et relations de travail

Qualité de vie au travail

Maîtrise des agendas :

- Interdire (ou limiter) les réunions les lundi matin et vendredi après-midi pour préserver une qualité de vie des représentants des partenaires
- Savoir conclure les réunions à une heure raisonnable
- Tenir compte des contraintes de déplacements des intervenantes pour programmer les réunions et divers engagements afin de préserver leur qualité de vie, et leur temps de travail
- Limiter le temps de mobilisation en déplacement en privilégiant la visio-conférence autant que possible

Respect du droit à la déconnexion

- Privilégier les contacts et sollicitations pendant les horaires de travail usuelles (8h-12h / 14h-18h) ;
- Respecter autant que possible le temps de la pause déjeuner ;
- Proscrire les échanges et sollicitations pendant le week-end, les congés et arrêts (maladie, maternité, etc.)

Prévention du stress et du burn-out

- Laisser un délai raisonnable aux demandes de prestations, demande d'éclaircissement ou autres actions ;
- Proscrire les e-mails ou contacts en fin de journée ou le vendredi soir ;
- Gérer avec discernement les urgences pour ne pas mettre la pression inutilement ;
- Bannir toute demande inutile ou exorbitante.
- Se préoccuper de la santé et du bien-être au travail dans l'entreprise (ergonomie des postes, entretien individuel...)

Préservation de l'environnement

Gestion et optimisation des matières premières

Diminuer les consommations

- Privilégier la diffusion informatique des documents (consultations, DCE, signature électronique...).
- Avoir une politique raisonnée du nombre d'exemplaires papiers (impression recto verso)
- Mise en place d'un classement et archivage numérique (disque dur, clé USB...)

Réduction, tri et recyclage des déchets

Promouvoir le tri et la valorisation

- Intégrer le tri et la valorisation dans la gestion des chantiers

Gestion et optimisation des déplacements professionnels

Limiter les déplacements

- Rationaliser les déplacements afin de diminuer l'impact carbone des prestations
- Privilégier la visio-conférence chaque fois que possible

Bonnes pratiques des affaires / responsabilités des fournisseurs

Politique de respect des fournisseurs

Loyauté

- Ne pas consulter un partenaire en excluant à priori la possibilité de travailler avec lui
- Consulter un nombre raisonnable de partenaire
- Ne pas faire travailler un partenaire sans raison valable ;
- Ne pas mener des démarches déloyales pour obtenir une offre (consultation incomplète, erreur identifiée dans une offre et non signalée, etc.) ;
- Ne pas respecter un engagement clair (implicite et explicite)
- Proposer un contrat déséquilibré ;
- Mettre volontairement en danger un prestataire.
- Favoriser l'économie circulaire (Produit en Bretagne...)

Respect

- Prohiber les attitudes irrespectueuses (injures, attitudes condescendantes, sexistes, racistes, etc.), et les atteintes aux personnes
- Ne pas exercer de pression psychologique sur les intervenants des partenaires

Intégrité

- Refuser la corruption, le chantage ou le trafic d'influence et dénoncer les tentatives ou pratiques
- Encadrer la pratique des cadeaux (pratique exceptionnelle, valeur modeste, signalement des cadeaux)
- Encadrer les invitations à déjeuner (niveau qualitatif raisonnable, s'intégrant dans le cadre du déroulement du projet, des réunions ou du chantier, etc.)
- Soutien aux associations à finalité sociale dans le cadre de nos achats, nos cadeaux de fin d'année ou cadeaux clients.
- Stagiaires

Equité

- Promouvoir une politique de la juste rémunération (taux horaires et prix) ;
- Pratiquer une politique du mieux-disant et non du moins-disant ;
- Privilégier une négociation claire et non agressive ;
- Proscrire les méthodes d'achats déstabilisantes (enchères inversées, ...) et déloyales.